

Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne

2025 RAPPORT FÉDÉRAL



Choucas des tours
et Biche



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DORDOGNE

PARRAINAGE



- 50 %
sur le **TIMBRE CHASSE**



05 53 35 85 00

www.chasseurs24.com

*voir les conditions du règlement sur le site de la FDC 24

Valable uniquement pour une
validation départementale Dordogne,
une seule demande par chasseur
(parrain et filleul)*

**DEVENEZ
ACTEUR de
LA NATURE**



1^{re}

VALIDATION*

0€

du **PERMIS de CHASSER**

Une nécessité pour la biodiversité !

Validation nationale valable pour l'ensemble des espèces chassables sur tout le territoire national

*Offre exclusivement pour les résidents en Dordogne

EDITO DU PRÉSIDENT



**Chère Présidente, Cher Président,
Chère Chasseresse, Cher Chasseur,**

Alors que nous nous réunissons pour cette Assemblée Générale 2025, j'ai l'honneur, comme chaque année, de vous partager ce rapport fédéral. Ce dernier reflète une année d'actions en faveur de la biodiversité et de ses habitats.

Cette année nous avons souhaité vous présenter les quatre sites fédéraux :

- Vallée des Beunes, située en Périgord noir
- Etang Grolhier, en Périgord vert
- Site de Saint Astier
- Domaine du Bucher, à Château l'Evêque

De nombreuses actions ont déjà été engagées sur ces sites et de nouveaux projets ambitieux verront prochainement le jour. Je vous invite à les découvrir en lisant les pages qui suivent.

Ce rapport présente aussi un dossier consacré au Grand Gibier.

Ces informations, auparavant données lors des réunions de mi-saison, permettent de faire le point sur les plans de chasse, et les dégâts à l'échelle des massifs. Si la gestion du sanglier est l'enjeu majeur des chasseurs et de la FDC 24, vous verrez que le Cerf mérite aussi une attention particulière.

Ces dernières années, la maladie d'Aujeszky fait davantage parler d'elle et inquiète les chasseurs du département. Une page de ce rapport y est dédiée afin, notamment, de rappeler les mesures d'hygiène adaptées pour protéger vos chiens.

Sont aussi mis à l'honneur dans ce rapport, la Bécasse des bois avec le dernier bilan du Réseau Bécasse, et la Palombe qui cette année fait l'objet d'un séminaire, dix ans après le premier colloque palombe.

Bien évidemment, le petit gibier n'est pas oublié, le suivi des plantations de haies depuis 2011 est essentiel pour favoriser son retour dans nos campagnes.

Je tiens aussi à insister à nouveau sur la Formation Sécurité Décennale OBLIGATOIRE pour tous les chasseurs. Vous pouvez la suivre à votre rythme en distanciel ou, si vous n'avez pas internet, en présentiel avec nos techniciens. Inscrivez-vous au plus tôt.

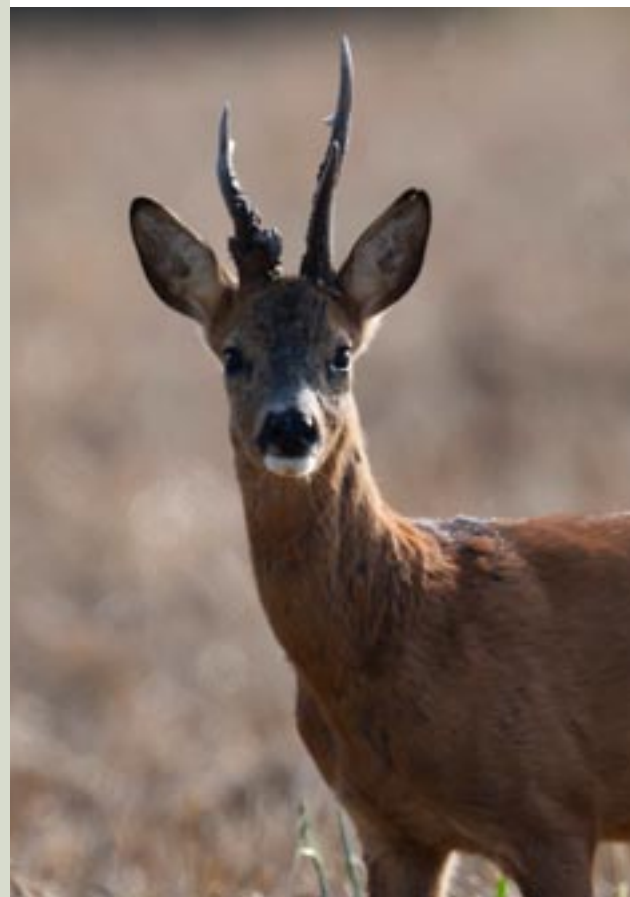
La sécurité doit être et restera la première préoccupation de tous.

Je profite de cet éditto pour vous remercier, toutes et tous, de votre engagement pour notre passion, pour nos traditions, et pour notre territoire.

Ce rapport rend compte de quelques actions de chacun, en faveur de la faune sauvage et de ses habitats, et montre à quel point les chasseurs sont engagés pour la nature.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture,

**Le Président,
Michel AMBLARD**



SITES FÉDÉRAUX



Vallée des Beunes

LES ZONES HUMIDES, DES ESPACES À PRÉSERVER

Les zones humides représentent 2 % de la surface terrestre du globe. Outre leurs capacités à constituer des réservoirs d'eau douce et à réduire les effets liés au changement climatique (réduction du risque d'inondation, de sécheresse...), ces milieux constituent des réservoirs de biodiversité importants, abritant une faune et une flore spécifique. La FDC 24 a donc fait le choix, en 2004, de devenir gestionnaire de l'une des plus grandes zones humides naturelles du département, appelée la Vallée des Beunes. **La FDC 24 est plus précisément gestionnaire de la vallée de la petite Beune, affluent de la Vézère située à l'Est des EYZIES DE TAYAC SIREUIL.**

DESCRIPTION

La petite Beune est un ruisseau d'environ 10 km, se ramifiant en bras marécageux, couverts de **roselières**. La vallée présente un fond plat à faible pente qui favorise les inondations des terrains et la formation de tourbe.

Le site offre une diversité floristique très intéressante, avec de nombreuses espèces de zones humides : Aulne glutineux, saule, roseau, Cirse des marais, Prêle des marais, Iris faux-acore..., ainsi que des espèces d'orchidées sauvages : Orchidées à larges feuilles, Orchidée élevée, Orchidée des marais, Liparis des marais, Orchidée incarnata...

L'avifaune et les invertébrés composent l'essentiel de la diversité animale : Martin pêcheur, Bouscarle de Cetti, Canard colvert, Cingle plongeur, Bergeronnette grise, Rousserole turdoïde, Tarins des aulnes, Bruant des roseaux, Râle d'eau, Poule d'eau, Milan noir... ; les lépidoptères (papillons) et odonates (libellules et demoiselles) sont également très présents.

Dans les années 1940, le site fut le théâtre de l'exploitation de travailleurs déportés, appelés Annamites, dans le but de produire du chanvre. L'exploitation s'acheva en 1944.

IMPLICATION DE LA FDC 24

■ ACQUISITION ET CLASSEMENT DU SITE ■

C'est en 2004 que démarre l'aventure de la FDC avec les premières acquisitions de parcelles (à 75 % par la Fondation pour la préservation de la nature et 25 % par la FDC 24).

La même année, la vallée est classée Natura 2000 et fait l'objet d'un document d'Objectifs, qui définit les actions à mener.

En 2015, la zone s'intègre au Grand Site de France Vallée de la Vézère. Entre 2004 et 2013, la Fondation et la FDC 24 acquièrent plus de 37 ha.

La gestion du site est donnée à la FDC 24, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme.

■ GESTION DU SITE ■

En 2012, les premiers travaux d'ouverture du milieu sont réalisés, suivis d'un chantier école avec le lycée du Cluzeau en 2016.

Entre 2017 et 2023, un pâturage permanent est possible grâce à des vaches de race bordelaise, fournies par le Conservatoire des Races d'Aquitaine. L'opération a donné lieu à une convention entre le Syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne, la Chambre d'Agriculture, le Conservatoire des Races d'Aquitaine et l'agriculteur en charge des animaux. De plus, un entretien manuel est nécessaire sur certaines parcelles pour maintenir l'ouverture du milieu.

La convention Natura 2000, qui permet de financer ces actions, sera renouvelée en 2025.

■ SUIVI DES ESPÈCES ET DES HABITATS ■

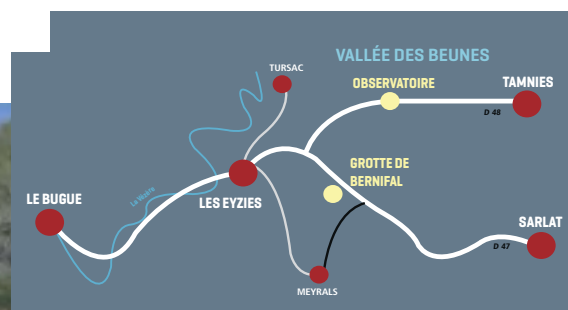
Des suivis de la faune sauvage sont entrepris, en 2015 avec la réalisation baguage des oiseaux communs STOC et de comptages herpétozoologiques (serpents) avec le concours de l'association Cistude Nature et la Fédération pour la Pêche, et la Protection du Milieu Aquatique. En 2019, l'UMS Patrinat a réalisé également un inventaire sur plusieurs parcelles.

■ MISE EN VALEUR DU SITE ■

Un sentier de découverte est créé en 2019 pour faire découvrir la richesse de la vallée. Le sentier est financé en grande partie par la commune des Eyzies et fait l'objet d'une subvention **Territoire à énergie positive pour la croissance verte**, portée par la **Communauté de communes de la Vallée de l'Homme**.

En 2019 encore, un partenariat est établi avec le Musée National de Préhistoire pour l'exposition temporaire « Animaux rares, gibiers inattendus : reflets de la biodiversité », permettant de faire découvrir le site aux visiteurs du musée.

Chaque année depuis les premières acquisitions, des animations, à destination des scolaires et du grand public, sont réalisées sur le site.



Etang Grolhier

DESCRIPTION

L'étang Grolhier est situé sur les communes de Busserolles, Piégut-Pluviers, Champniers-Reilhac, et dans le Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Le plan d'eau occupe une surface de 21 ha, et dispose d'un barrage, édifié par les moines au XII^e siècle. Par sa surface en eau, il représente la zone humide la plus importante du département en eau dormante et non exploitée par le tourisme.

Il s'agit donc d'un site naturel d'importance patrimoniale qu'il convient de protéger.

En effet, ce plan d'eau et les milieux humides qui y sont associés, accueillent une diversité importante d'oiseaux d'eau en particulier (anatidés, ardéidés et quelques limicoles). Plus de 20 espèces d'oiseaux sont liées à la présence de l'étang, soit en qualité de nicheuses, d'hivernantes ou de passage. L'étang se trouve sur un emplacement privilégié dans les voies de migration. La diversité de sa flore explique la variété de la faune rencontrée.

En plus des oiseaux, la Loutre d'Europe, espèce protégée, est également présente sur le site.

IMPLICATION DE LA FDC 24

■ ACQUISITION ET CLASSEMENT DU SITE ■

Les acquisitions par la Fondation pour la Préservation de la Nature ont débuté en 1989. Les acquisitions se poursuivent afin d'obtenir des parcelles adjacentes à l'étang et de faciliter ainsi sa gestion.

L'étang Grolhier est classé en RCFS (Réserve de chasse et de faune sauvage) depuis 1999, en Espace Naturel Sensible (ENS) depuis 2000 et en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Il est également inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Dordogne (arrêté du 10/04/1979).

■ GESTION DU SITE ■

La Fondation a signé une convention avec la FDC 24, qui est ainsi le gestionnaire de l'étang Grolhier depuis le 3 mars 1989.

Des aménagements écologiques ont été entrepris en 2018 :

- ▶ ouverture de milieu avec réduction des saulaies sur plusieurs sections de berges en préservant les zones de cache principales de la Loutre
- ▶ aménagement d'îlots (de type hauts fonds) sur les bords rive gauche et rive droite



Ces aménagements répondent à plusieurs objectifs :

- ▶ créer des zones de refuge et de repos en particulier pour les anatidés et les limicoles
- ▶ favoriser les zones de reproduction pour les espèces piscicoles présentes et notamment le Grand brochet et les carpes
- ▶ favoriser par la réouverture du milieu le retour d'espèces végétales de lumière

■ SUIVI DES ESPÈCES ET DES HABITATS ■

Une étude des habitats naturels et de la flore a été réalisée entre 2023 et 2024. Cet état des lieux permettra de procéder à des aménagements et à des actions de valorisation. En effet, le site présente une grande diversité d'habitats naturels caractéristiques des zones humides.

De plus, de nombreuses espèces végétales patrimoniales ont été identifiées, conférant au site un enjeu global fort.

Des inventaires faunistiques sont réalisés depuis 2024, par la Fédération régionale des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine sur les insectes, les amphibiens, les reptiles, et par la FDC 24 sur les oiseaux et les mammifères.

Ces inventaires permettront, au regard du statut et des enjeux écologiques des espèces présentes, de réaliser des aménagements supplémentaires ou d'améliorer la gestion du site.

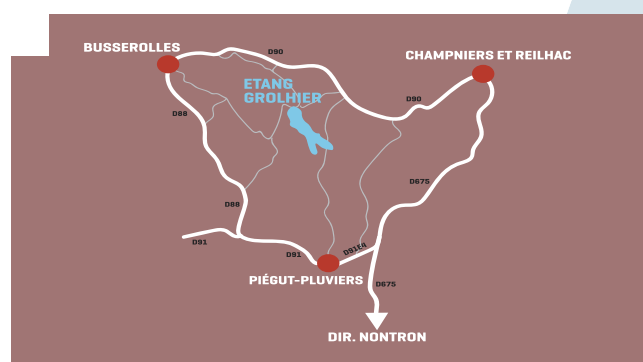
■ MISE EN VALEUR DU SITE ■

En 2025, des aménagements seront réalisés afin de valoriser l'étang Grolhier.

Un sentier d'interprétation sera créé pour traiter de l'historique du site, des aménagements effectués et à venir, des espèces présentes (remarquables, protégées, invasives, etc.).

Un observatoire de la faune sauvage est implanté pour l'observation des oiseaux nicheurs et hivernants.

Ces aménagements permettront d'accueillir scolaires et grand public dans le cadre notamment d'animations conjointes avec le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.



Ecole Chasse Nature

DESCRIPTION

L'école Chasse Nature se situe sur la commune de Saint Astier.

Une mosaïque d'habitats compose le site d'une superficie de 14 hectares.

L'Ecole est située au sein d'un vallon calcaire abritant une diversité de milieux naturels. Le vallon est parcouru par un fossé temporairement en eau. La zone comprend ainsi des milieux aquatiques, des pelouses calcaires accompagnées de formations arbustives, ainsi que des boisements de feuillus et des plantations de résineux.

Le site est une ancienne noyeraie en friche, dont certains arbres ont été conservés.

IMPLICATION DE LA FDC 24

■ ACQUISITION ET CLASSEMENT DU SITE ■

L'Ecole Chasse Nature est l'entière propriété de la FDC 24 depuis 2001, date d'achat des terrains situés en fond de vallon.

Des terrains annexes ont été acquis jusqu'en 2013.

Les bâtiments ont été achevés en 2003.

Dédié aux formations fédérales, le site ne bénéficie d'aucun statut de protection juridique ou de classification environnementale.

■ GESTION DU SITE ■

Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité, la FDC 24 a souhaité réaliser un état des connaissances concernant la flore et les habitats naturels afin d'identifier les enjeux présents sur ce site.

La FDC 24 pourra ainsi améliorer sa gestion du site en intégrant des mesures spécifiques pour conserver les habitats et espèces patrimoniales.



■ SUIVI DES ESPÈCES ET DES HABITATS ■

Une étude des habitats naturels et de la flore a été réalisée entre 2023 et 2024 dans le cadre d'un dossier Ecocontribution. Tout comme pour l'étang Grolhier, cet état des lieux permettra de procéder à des aménagements et à des actions de valorisation.

Des inventaires faunistiques sont également réalisés depuis 2024, par la Fédération régionale des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine sur les insectes, les amphibiens, les reptiles, et par la FDC 24 sur les oiseaux et les mammifères.

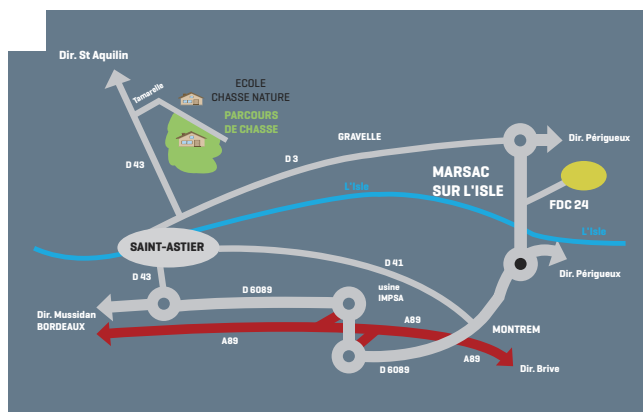
La taille relativement peu importante du site ne lui permet pas d'accueillir un grand nombre d'espèces ni d'être le lieu de vie principal de celles-ci.

Néanmoins, ses caractéristiques en font un lieu de passage et de gagnage pour plusieurs d'entre elles. Le maintien des milieux ouverts et des milieux humides constitue un enjeu fort pour la préservation des espèces présentes et des habitats naturels.

■ MISE EN VALEUR DU SITE ■

Le premier objectif est la valorisation d'un site composé d'une mosaïque de milieux ouverts et fermés menacés (pression urbaine, déprise agricole). Le projet s'organise en deux axes, liés à la volonté de la FDC 24 d'enrichir son offre d'éducation à l'environnement : la création d'un sentier nature avec des supports de communication et d'information.

En 2025, la salle accueillant actuellement les formations fédérales sera aménagée afin de permettre de recevoir des établissements scolaires. Une scénographie sera créée afin de rendre le lieu pédagogique et plus chaleureux. Différents modules présenteront la richesse des habitats du Périgord blanc.



Domaine du Bûcher



DESCRIPTION

Le Domaine du Bucher est localisé à l'est de la départementale 939 reliant Périgueux à Brantôme. Le site de 190 hectares est majoritairement situé sur la commune de Château-l'Évêque, le reste des parcelles étant sur Biras et Agonac.

Auparavant constitué de milieux assez ouverts et laissé à l'abandon depuis de nombreuses années, le site a vu une végétation épaisse prendre possession des lieux et les bâtiments menacent de s'effondrer. Plusieurs étangs parsèment le site.

IMPLICATION DE LA FDC 24

■ ACQUISITION ET CLASSEMENT DU SITE ■

Le site est une propriété de la FDC 24 depuis 2024.

■ GESTION DU SITE ■

Parmi les actions envisagées, on peut noter :

- La mise en place d'une gestion durable de la forêt en collaboration avec différents partenaires
- La régulation de la faune sauvage (grand gibier)
- La réimplantation de gibier naturel (petite faune)
- Des aménagements pour l'accueil des oiseaux migrateurs (entre autres) pour les étangs et une restauration des mares existantes
- Le bâti sera, dans la mesure du possible, réhabilité pour accueillir des espaces dédiés pour l'éducation à l'environnement à destination des scolaires et du grand public ainsi que pour des formations dispensées par la FDC 24.

Des partenariats permettront de gérer au mieux les différents milieux.

Des groupes de travail sont mis en place au sein de la FDC 24 afin de répondre aux différents enjeux liés au site : gestion de la faune, des bâtiments, des forêts, des zones humides, etc.

Les aménagements seront réalisés progressivement au fil des ans afin de conserver et améliorer la richesse du site.

■ SUIVI DES ESPÈCES ET DES HABITATS ■

La FDC 24 a fait appel, en 2023, à un bureau d'études afin de réaliser un pré-diagnostic écologique du site. L'expertise conclut que « le site présente des enjeux écologiques modérés à fort du fait de la forte proportion de forêts matures. La mosaïque paysagère est variée, avec la présence de l'ensemble des stades de la dynamique de végétation.

D'un point de vue du réseau écologique, il s'agit d'un cœur de biodiversité et le domaine est un ensemble non fragmenté suffisamment vaste pour accueillir des espèces à grand déplacement. »

Des inventaires faunistiques et floristiques seront réalisés sur toute l'année 2025 afin d'établir un état initial du site, sur les 4 saisons. Ces inventaires concerneront un large éventail d'espèces : flore (notamment patrimoniale) et habitats naturels, oiseaux, chiroptères (chauves-souris), amphibiens, reptiles, insectes et mammifères.

L'inventaire sera accompagné de propositions de mesures permettant la protection et/ou la valorisation de la biodiversité inventoriée sur le site.

Un dispositif de base de données sera mis en place dans le but de collecter et analyser les données de terrain.

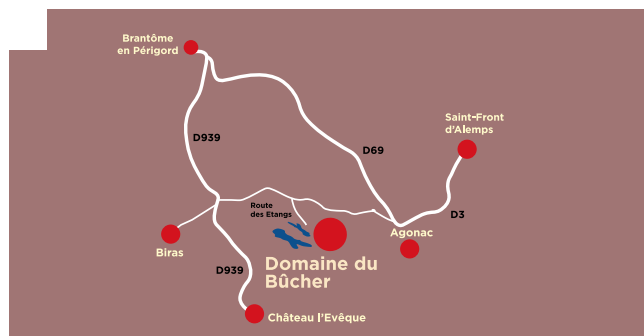
■ MISE EN VALEUR DU SITE ■

Un grand travail de valorisation et de vulgarisation sera déployé sur le site, le but étant de proposer un lieu de découverte de la nature au grand public et aux établissements scolaires.

Le premier aménagement consistera, dans les deux ou trois prochaines années, en la mise en place d'un sentier sur le domaine du Bucher reliant d'autres itinéraires de randonnée à proximité, accompagné d'observatoires de la faune sauvage.

D'autres sentiers de découverte et d'interprétation seront réalisés par la suite pour faire du domaine du Bucher un lieu incontournable de l'éducation à l'environnement.

Les bâtiments, lorsqu'ils seront réhabilités ou reconstruits, permettront d'accueillir des écoles, du grand public et des chasseurs.



PORTES OUVERTES

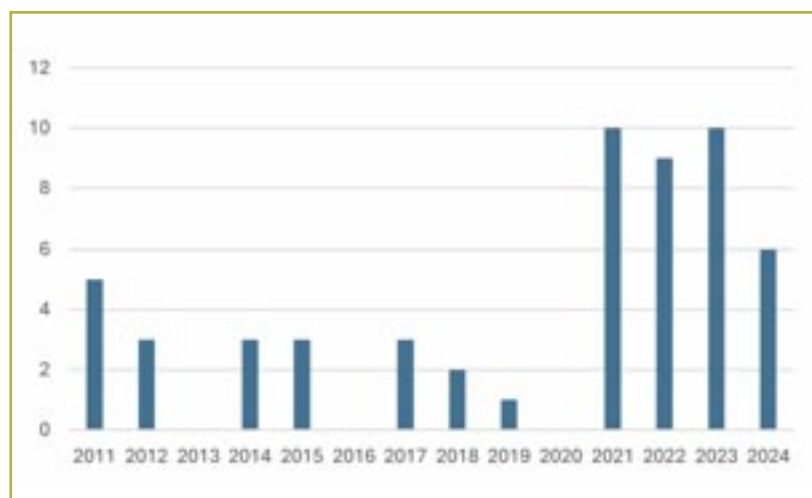
Afin de vous faire découvrir le site, une journée portes ouvertes est organisée le 17 mai 2025, de 9h à 17h. Cet événement, gratuit et réservé aux chasseurs du département, a pour but de vous présenter les différents projets envisagés sur ce site d'exception. Vous pourrez ainsi vous rendre compte de la richesse de ce site et des enjeux qui ont poussé la FDC 24 à se lancer dans ce beau projet d'avenir !

PETIT GIBIER

Nous souhaitons aujourd'hui faire le point sur l'ensemble des haies plantées depuis 2011, afin d'en connaître les emplacements de prédilection, faire l'état de ces haies, et inciter, peut-être de nouveaux territoires à s'investir en faveur de la biodiversité.

Depuis 2011, la FDC 24 a entrepris 51 plantations (parfois en plusieurs tronçons) et 1 réhabilitation de haie existante. Le document suivant s'intéresse aux haies plantées entre 2011 et mars 2024 à l'exclusion des haies plantées dans le cadre du dossier écocontribution Sensibilis'Haie (de novembre 2024 à février 2025).

■ NOMBRE DE PROJETS ■



Depuis 2011, la FDC 24 a cofinancé les haies et a obtenu des subventions pour l'achat des plants, des protections et la réalisation des plantations :

- ▶ 17 projets par Agrifaune (entre 2011 et 2024)
- ▶ 30 projets par le Conseil départemental et le Conseil Régional (2021, 2022, 2023)
- ▶ 2 projets par l'Ecocontribution (2021 et 2023)
- ▶ 2 projets par les TVB* CRNA (2018).

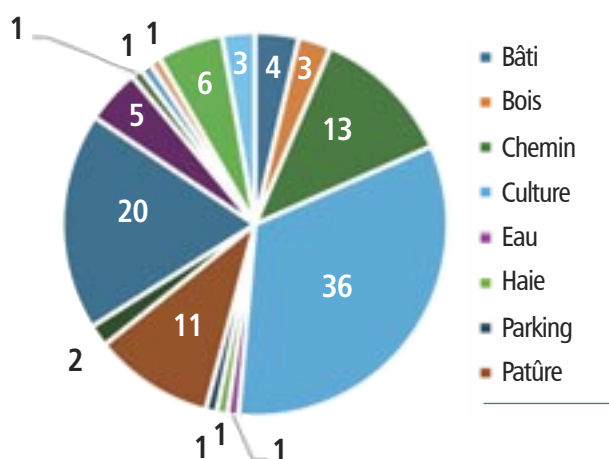
* Trame Verte et Bleue

OU LES HAIES ONT-ELLES ÉTÉ PLANTÉES ?

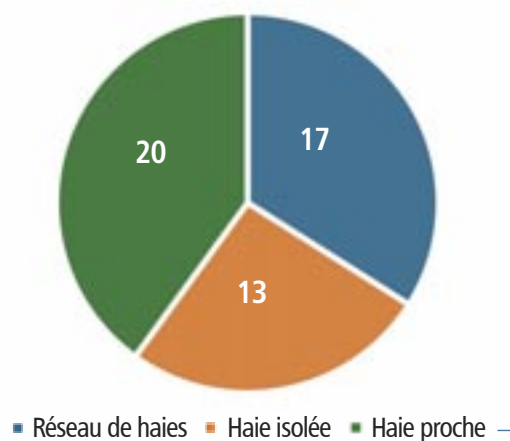
Les haies ont été implantées sur 32 communes du département (15 massifs ont fait l'objet d'au moins une plantation). Les plantations ont été réalisées principalement dans les territoires les plus favorables, à savoir le 01A, 01B et le 04A.

Les haies ont été principalement plantées en bord de chemin ou parcelle (47 %), et en clôture de 2 parcelles (41 %), le restant étant implanté en milieu de parcelle (10 %). Les haies se situent en majorité dans une pente (49 %), ou sur un plateau (43 %). Les haies ont été principalement plantées à proximité immédiate de cultures (36 %) et de prairies de fauche (20 %). Les bords de chemins (13 %) et les pâtures (11 %) sont également favorisés.

■ OCCUPATION DES PARCELLES ■



■ CONNEXION À UNE AUTRE HAIE ■

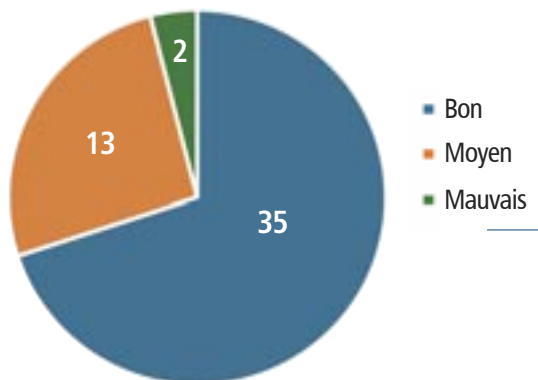


Conformément à l'idée de renforcer la connectivité du territoire, plus de 2/3 des haies ont été positionnées au sein d'un réseau de haie ou à proximité d'une autre haie. En grande majorité (soit 40 d'entre elles), les haies ont été plantées à moins de 30 m d'autres milieux d'intérêts (mare, bois, étangs...). 6 haies entre 30 et 100 m, et 4 haies à plus de 100 m d'autre milieu d'intérêt.

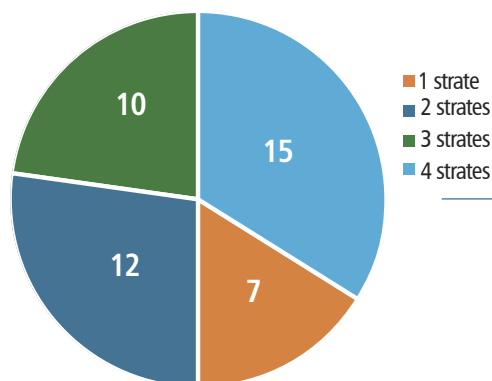
QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE CES HAIES ?

La longueur moyenne des haies est de 165m, pour une largeur moyenne de 3m (la plus étroite fait 2 m et la plus large 11 m). 2/3 des haies sont en bon état de conservation. Seules 5 haies présentent un micro-habitat (bois-mort, lierre...), pourtant intéressant pour la biodiversité.

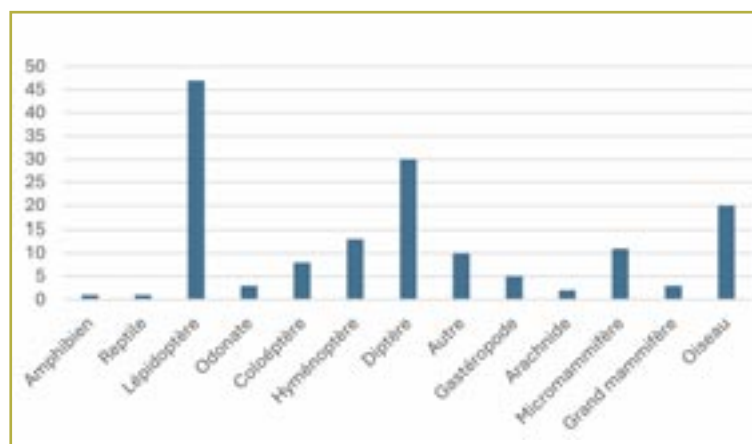
■ ETAT DE CONSERVATION DES HAIES ■



■ NOMBRE DE HAIES COMPOSÉES DES DIFFÉRENTES STRATES ■



■ NOMBRE DE CONTACTS OBSERVÉS SUR L'ENSEMBLE DES HAIES ■



Seules les haies plantées avant 2019 présentent les 4 strates (Herbacée, arbustive basse, arbustive haute, arborée), attestant de la bonne reprise des plants.

Plus la haie présente de strates, et meilleur est l'état de conservation de la haie. Le suivi des haies permet de confirmer cette tendance, d'où l'importance de planter des essences variées.

LES HAIES ONT-ELLES ÉTÉ ENTRETENUES ?

16 haies ont fait l'objet d'un entretien par la FDC (taille, pose ou retrait de gaines) et/ou d'un entretien mécanique. 31 haies n'ont fait l'objet d'aucun entretien. Une bande enherbée est présente sur 43 haies. Pour rappel, ces bandes enherbées offrent les mêmes avantages que les haies (favorisation de la biodiversité, protection contre l'érosion des sols, amélioration de la qualité de l'eau, amélioration du paysage...)

leur procurant également une strate herbacée. Sur l'ensemble des haies, la moitié mériterait un réassort à cause de plants manquants. Des tailles latérales sont également nécessaires pour 15 haies, afin de contrôler l'expansion de la haie qui s'élargit naturellement mais aussi pour favoriser une croissance dense et uniforme de la haie.

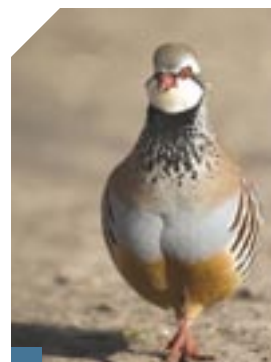
D'autres entretiens du type paillage, débroussaillage sont aussi envisagés pour certaines haies.

96 % : c'est le taux moyen de reprise des plants pour les plantations de haies depuis 2021.

Perdrix la Royale

■ COMMANDE DE PERDRIX LA ROYALE ■

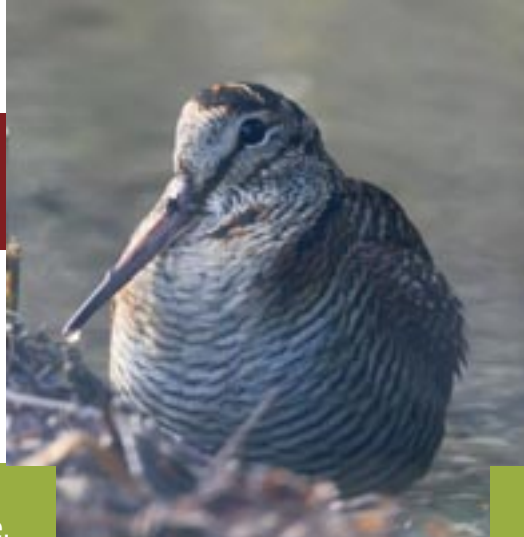
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de lots (15 oiseaux)	221	160	180	156	109		114	102
Nombre de territoires	92	83	59	51	27		29	19



Depuis 2017, la FDC 24 aide les territoires qui le souhaitent à acquérir des lots de perdrix La Royale, souche sauvage et marque déposée. Cette souche est particulièrement propice à la réimplantation du gibier sauvage. Malgré le nombre de territoires qui commandent des oiseaux, seuls 4 sont en convention pour cette saison 2024/2025. Cet engagement est pourtant essentiel pour garantir la survie et le repeuplement de l'espèce. Nous vous encourageons vivement à vous rapprocher de votre technicien de secteur pour établir cette convention, en faveur du petit gibier.

MIGRATEURS

Bécasse des bois



Chaque année, le Réseau Bécasse publie son bilan de la saison précédente.

Cette lettre d'information permet de suivre l'évolution des connaissances sur l'espèce grâce à la mobilisation de tous les acteurs du réseau : Office Français de la Biodiversité, Fédération Nationale des Chasseurs, Club national des Bécassiers, Bécassiers de France, Office National des Forêts, CRBPO*.

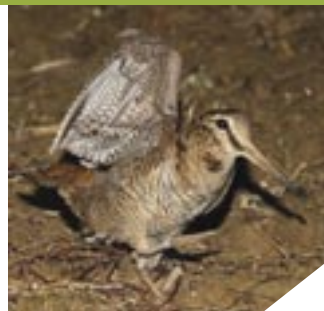
BILAN DE LA SAISON 2023/2024

Sur la saison 2023/2024, 3 242 sorties ont été réalisées sur le territoire national, sur 1 843 communes prospectées. Au total, 10 573 oiseaux ont été bagués. Il y a eu 831 contrôles de bagues et 1 269 reprises de bagues. La saison 2023/2024 est exceptionnelle en termes de captures au niveau national, comme au niveau départemental. Ces résultats soulignent l'investissement et l'efficacité des bagueurs.

*Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux

NOMBRE DE CAPTURES EN DORDOGNE ET EN FRANCE

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Dordogne	302	424	271	253	411
France	9 561	11 740	9 357	10 197	11 404



L'automne 2023 a été le plus chaud jamais enregistré en France, retardant ainsi l'arrivée des effectifs de migratrices. L'hiver a également été particulièrement chaud, avec une température moyenne supérieure de 2°C par rapport à la normale. Il a également beaucoup plu à l'hiver 2023. En Nouvelle-Aquitaine, les températures étaient supérieures de 1,8°C et la pluviométrie était 15 % plus élevée que la moyenne.

L'indice d'abondance nocturne (IAN = nombre de contacts de bécasses par heure de prospection) est élevé sur la saison 2023/2024, avec 6,30 contacts par heure en moyenne, sauf en début de saison, illustrant une arrivée tardive des oiseaux.

L'âge-ratio (pourcentage de jeunes oiseaux parmi les captures) pour la saison 2023/2024 est de 56,3 % au niveau national. Il est de 63,5 % en Nouvelle-Aquitaine. Pour la saison 2023/2024, plus de jeunes ont été capturés que lors des saisons précédentes.

Concernant les 1 269 reprises, les oiseaux bagués ont été majoritairement tués en France. Des reprises ont quand même été effectuées dans 12 autres pays.

EFFECTIFS NICHEURS

Au niveau national, 11 témoignages de présence de nids ou nichées de Bécasse ont été transmis au Réseau Bécasse, au printemps 2024.

Une enquête croule a été réalisée en 2024 comme les années précédentes au niveau national. Elle consiste en l'observation de la croule au printemps, sur des points définis et identiques chaque année. Le nombre de contact de bécasse à la croule en 2024 est supérieur à l'année 2023, avec 174 points contactés sur 578 pour un total de 1 169 contacts.

Malgré ces résultats, la tendance des effectifs nicheurs en France semble poursuivre sa baisse depuis 2018 même si cette baisse semble ralentir.

LE RÉSEAU EN CHIFFRES

- ▶ 430 observateurs spécialisés
- ▶ 180 interlocuteurs techniques OFB et FDC
- ▶ 179 100 oiseaux bagués depuis le début du suivi
- ▶ 12 950 contrôles de bagues
- ▶ 30 200 reprises de bagues

Pigeon ramier (Palombe)

MIGRATION EN PLAINE 2023

Pour 2023, le réseau d'observation était composé de 55 postes au total dont 7 en Dordogne.

7 départements étaient concernés : Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne.

Les chasseurs du réseau notent les vols vus, les vols posés, les prélèvements et les jours de présence au poste.

L'année 2023 a connu 7 « pics » de passage. En 23 jours, il a été observé 82,5 % des vols vus.

La migration en 2023 dans la région a été intense tout au long de la saison, avec une période de 11 jours de migration consécutifs et un décalage de plus de 10 jours par rapport aux années passées.

■ BILAN MOYEN POUR 2023 ■

	Nombre de vols vus	Nombre de vols posés	Prélèvements	Nombre de jours de chasse	Nombre de chasseurs
Dordogne	33 971	9 986	13 586	2 929	295
Nouvelle Aquitaine	24 673	8 198	13 862	3 367	275



HIVERNAGE 2023/2024

Depuis 1998, la Dordogne participe au dénombrement de Pigeons ramiers hivernants dans les secteurs agricoles (étude lancée en 1990). Il s'agit d'un comptage « flash » permettant de visiter tous les dortoirs susceptibles d'abriter des palombes.

En secteur agricole, les recensements se réalisent à l'aube. Les palombes sont comptées lorsqu'elles quittent le dortoir de façon naturelle.

En zone forestière, le recensement nécessite un survol des lisières des plaines agricoles en milieu de journée.

Les recensements reposent sur des réseaux d'observateurs bénévoles.

Région	Décembre 2023	Janvier 2024
AQUITAINE	608 051	274 110
MIDI-PYRÉNÉES	368 653	128 945
POITOU-CHARENTES	108 683	150 016
LIMOUSIN	879	30 887
TOTAL	1 086 266	583 958

■ MIGRATION EN DORDOGNE ■

En 2023, 8 phases migratoires distinctes ont été observées avec 3 pics principaux :

- Du 7 au 11 novembre : 17 % des vols vus
- Du 31 octobre au 2 novembre : 16,3 % des vols vus
- 16 au 17 octobre : 14,6 % des vols vus

Au total, 16 jours de migration regroupent 75,8 % des vols vus, par rapport à l'ensemble de la saison. Le département ayant eu la migration la plus « condensée » est les Landes avec seulement 11 jours de migration regroupant 83,3 % des vols vus. Le département ayant eu la migration la plus étendue est le Tarn-et-Garonne avec 20 jours de migration regroupant 83,5 % des vols vus.

Le grand Sud-Ouest a connu un hivernage contrasté avec un peu plus d'un million d'oiseaux en décembre (dont 306 000 en Dordogne) et 583 958 en janvier (dont 101 000 en Dordogne). Le mois de décembre était dans la moyenne des années précédentes et le mois de janvier en dessous.

En 2023/2024, les oiseaux se sont dispersés en très faibles concentrations comparées aux années précédentes (en raison de la raréfaction de la ressource alimentaire), rendant le comptage difficile. Les oiseaux sont allés en montagne très tôt en saison pour s'alimenter.

Depuis 1999, les tendances d'évolution des effectifs hivernants dans le grand Sud-Ouest de la France sont stables avec une légère tendance à la hausse, surtout en décembre. Certains facteurs influent sur la présence hivernale de l'oiseau, notamment la disponibilité alimentaire, ou les facteurs environnementaux (évolution de la PAC par exemple obligeant l'enfouissement des résidus de culture).

ATTENTION !

Les carnets de chasse sont en cours de saisie pour la saison 2024. Si vous ne nous avez pas encore retourné votre carnet, pensez à le faire !

Après 3 années sans retour de carnet, votre poste sera considéré comme inactif !



GRAND GIBIER

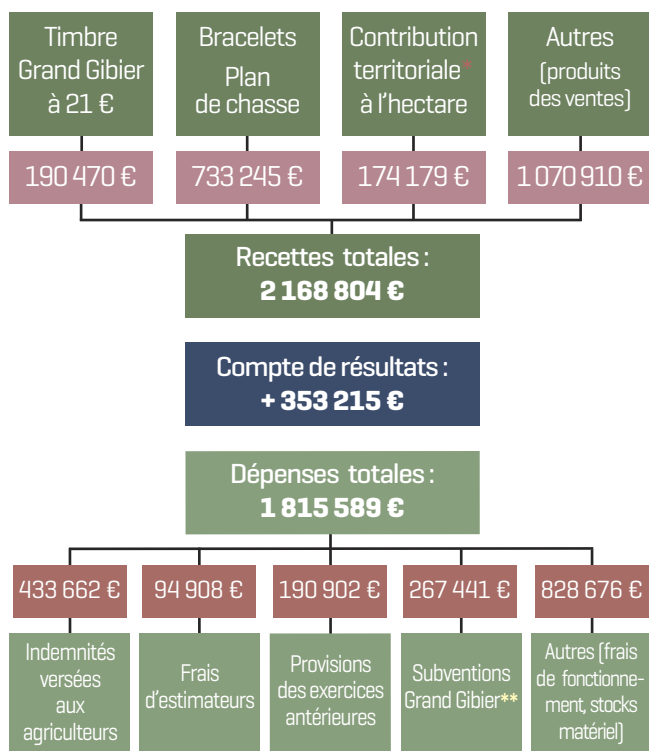
Introduction

La gestion du Grand gibier relève d'un enjeu majeur pour la FDC 24 et ses chasseurs. Nous sommes dans l'obligation de prévenir et d'indemniser les dégâts aux agriculteurs sur l'ensemble du territoire.

Les mesures prises par la FDC 24 dépendent directement de cette obligation.

Pour rappel, un fond indépendant est exclusivement dédié aux Dégâts (principalement prévention et indemnisation). Les produits de ce compte Dégâts sont les suivants (données 2023/2024) :

Recettes et dépenses de la section analytique Dégâts :



**(mise en place en 20/21 pour la première fois)*

Le fonds Dégâts doit couvrir le montant de l'indemnisation et les divers frais de gestion. Sur la saison 2023/2024, le compte de résultats est excédentaire, une première depuis plusieurs années, et ceci grâce à une subvention exceptionnelle de l'Etat dans le cadre du plan de résilience.

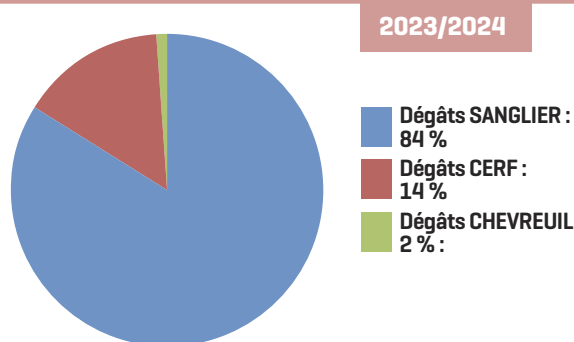


Il s'agit d'une situation particulière dans un cadre bien défini. Le compte Dégâts est tous les ans déficitaire et la FDC 24 doit puiser dans ses réserves pour couvrir le montant des dégâts.

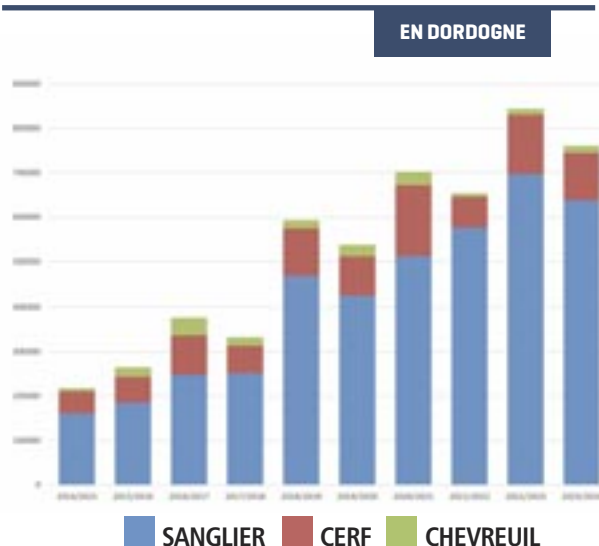
** Subventions grand gibier :

- Aide à l'achat de matériel de protection
 - Contrat de service à 60 %
 - GIC et GC à 70 %
- Convention de protection de cultures sensibles à 80 %
- Convention de protection annuelle [3 702 ha protégés déclarés en 2022/2023]

Part de chaque espèce dans l'indemnisation des dégâts



Historique des montants expertisés et frais d'estimation dans le cadre des dégâts de GRANDS GIBIERS (Données provisoires)



FOCUS SUR LE SANGLIER (SUS SCROFA)

Le 8 janvier 2025, le sanglier a été classé ESOD par Madame la Préfète de la Dordogne, pour la saison cynégétique 2024/2025, sur l'ensemble du département.

QUELLES SONT LES MODALITES DE DESTRUCTION DUES A CE CLASSEMENT ?

■ PIÉGEAGE (cage-piège ou filet, catégorie 1) ■

Entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2025, sur autorisation individuelle délivrée par la DDT24.

Toutes les conditions suivantes doivent être réunies pour une demande de piégeage :

- ▶ être détenteur d'une autorisation individuelle de destruction délivrée par la DDT
- ▶ être chasseur avec un permis de chasser valide
- ▶ être piégeur agréé
- ▶ avoir suivi une formation complémentaire « piégeage sanglier » dispensée par la FDC 24.



CHASSE DU SANGLIER

Entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2025, la chasse à l'approche/affût du sanglier est possible sur les semis, sur autorisation préfectorale individuelle délivrée par la DDT24. De même, l'autorisation individuelle inclut la possibilité de deux battues à titre exceptionnel. Les bracelets plan de chasse 2024/2025 sont utilisés pendant cette période.

A partir du 1^{er} juin, à l'approche, à l'affût et en battue, sur autorisation préfectorale, chasse possible tous les jours, avec l'apposition de bracelets Plan de Chasse de la nouvelle saison (soit 2025/2026).

Carte de situation du sanglier par massif pour 2023/2024

Cette carte présente les indices de prélèvements et les montants de dégâts (données provisoires pour les dégâts) ramenés aux 100 ha afin de permettre la comparaison entre massifs de différentes tailles.

Le coût du sanglier prélevé (montant des dégâts divisé par nombre de prélèvements) reflète l'effort de chasse réel en fonction des dégâts.

Par exemple, un coût élevé signifie que l'effort de chasse ne suffit pas à endiguer les dégâts de sanglier.



Chevreuil



Où les dégâts de chevreuil sont-ils les plus importants ?

Saison 2023/2024

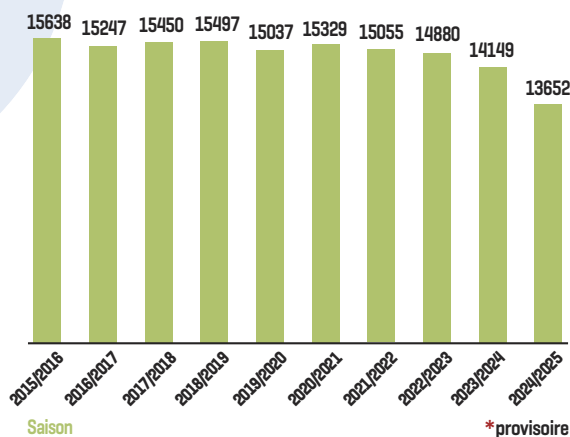
Rang	Massif	Nom	Montant expertisé + frais estimation
1	05A	Jumilhacois	7 652,79 €
2	01B	Forêt de Faux-Lanquais/Issigeacais	6 444,01 €
3	02B	Forêt de La Force	500,80 €
4	04C	Piégutain	297,10 €
5	05B	Thiviers	287,70 €
6	08E	Villefranche	168,17 €
7	05C	Dronne	78,40 €
8	07D	Terrassonnais	45,81 €
9	01A	Monbazillacois	0 €
10	01C	Bessède	0 €
11	01D	Monpazériois	0 €
12	02A	Forêt de Lonchat	0 €
13	02C	Forêt de Liorac de Monclard	0 €
14	02D	Forêt de Villamblard	0 €
15	03A	Double Ouest	0 €
16	03B	Double Est	0 €
17	03C	Pays astérien	0 €
18	04A	Verteillacois Mareuillais	0 €
19	04B	Richemontois Monsecois	0 €
20	04D	Ribéracois	0 €
22	06A	Gorges de l'Auvézère	0 €
23	06B	Nailhacois	0 €
24	06C	Excideuillais	0 €
25	06D	Pays de Sorges	0 €
26	06E	Coursacois	0 €
27	07A	Montignacois	0 €
28	07B	Lindois Bugois	0 €
29	07C	Vernois	0 €
30	08A	Sarladais	0 €
31	08B	Dommois	0 €
32	08C	Le Moustier	0 €
33	08D	Cypriote	0 €



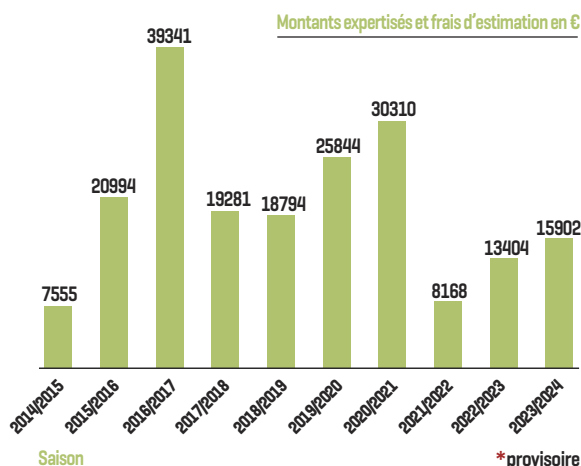
Où les dégâts de sanglier sont-ils les plus importants ?

Rang	Massif	Nom
1	02B	Forêt de La Force
2	04B	Richemontois-Monsecois
3	05A	Jumilhacois
4	04C	Piégutain
5	03C	Pays astérien
6	08E	Villefranche
7	05C	Dronne
8	02D	Forêt de Villamblard
9	02A	Forêt de Lonchat
10	07A	Montignacois
11	06A	Gorges de l'Auvézère
12	08C	Le Moustier
13	01C	Bessède
14	05B	Thiviers
15	06E	Coursacois
16	06D	Pays de Sorges
17	07D	Terrassonnais
18	03B	Double Est
19	06C	Excideuillais
20	01D	Monpazériois
21	07C	Vernois
22	02C	Forêt de Liorac de Monclard
23	07B	Lindois Bugois
24	08D	Cypriote
25	08A	Sarladais
26	04A	Verteillacois-Mareuillais
27	04D	Ribéracois
28	01B	Forêt de Faux-Lanquais/Issigeacais
29	03A	Double Ouest
30	08B	Dommois
31	06B	Nailhacois
32	01A	Monbazillacois

PRÉLÈVEMENTS



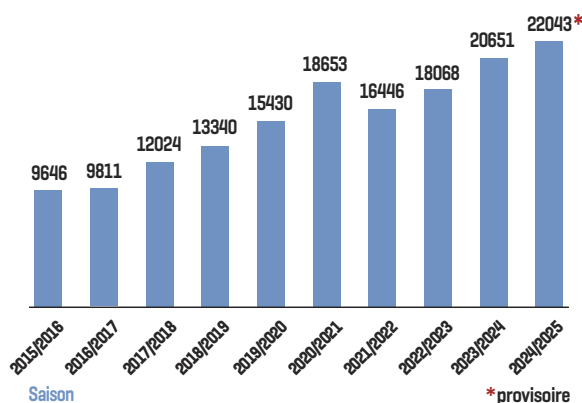
DÉGÂTS



Sanglier

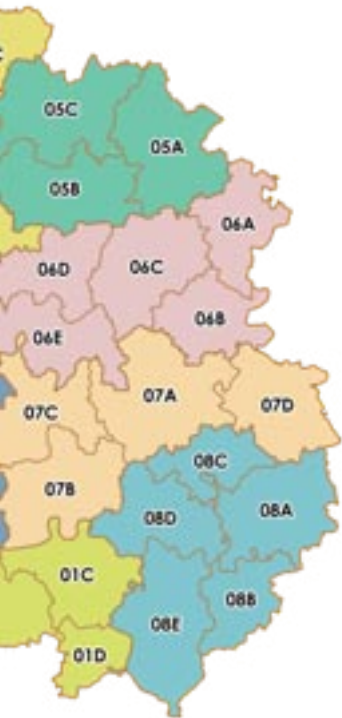


PRÉLÈVEMENTS



ATTENTION : DONNÉES PROVISOIRES AU 21/03/2024

D GIBIER R DOGNE



nglier sont-ils
s ?

Saison 2023/2024

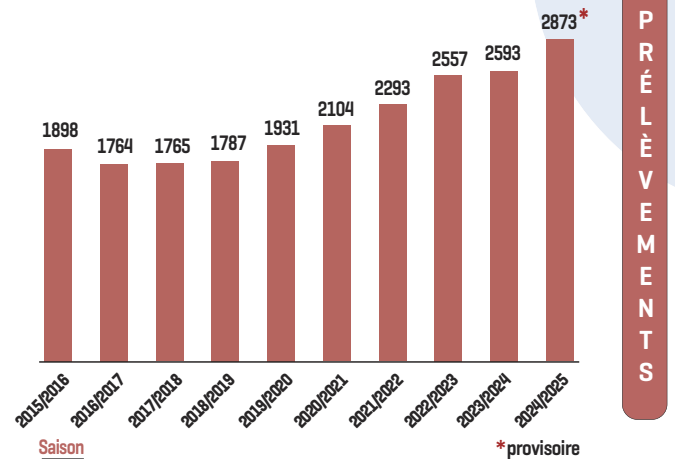
	Montant expertisé + frais estimation
	86 072,09 €
Monsecois	72 419,12 €
	42 739,01 €
	35 234,58 €
	33 267,51 €
	29 911,74 €
	28 694,44 €
blard	27 980,65 €
t	24 228,41 €
	23 298,40 €
ézère	20 379,58 €
	19 890,11 €
	19 814,18 €
	19 731,97 €
	18 455,55 €
	17 668,07 €
	16 599,18 €
	12 976,17 €
	10 977,45 €
	10 477,33 €
	10 322,63 €
de Monclard	9 345,12 €
	8 618,48 €
	8 386,41 €
	7 312,25 €
reuillais	5 260,93 €
	5 029,20 €
quais/Issigeacois	4 496,95 €
	4 053,76 €
	2 082,15 €
	1 720,72 €
	368,56 €



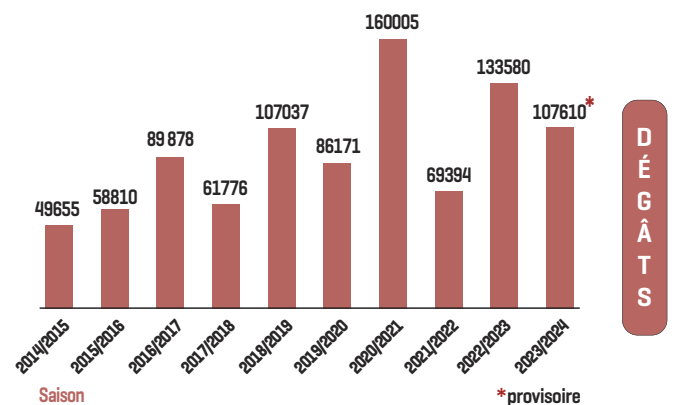
Où les dégâts de cerf sont-ils
les plus importants ?

Saison 2023/2024

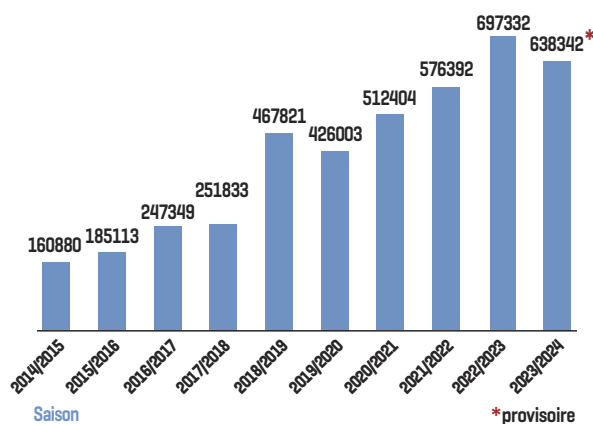
Rang	Massif	Nom	Montant expertisé + frais estimation
1	05A	Jumilhacois	30 511,68 €
2	07B	Lindois Bugois	15 213,59 €
3	01B	Forêt de Faux-Lanquais/Issigeacois	9 519,99 €
5	01C	Bessède	6 152,88 €
4	06D	Pays de Sorges	5 843,07 €
6	06A	Gorges de l'Auvézère	4 662,29 €
7	08C	Le Moustier	4 150,77 €
8	04B	Richemontois Monsecois	4 075,74 €
9	03C	Pays astérien	3 655,48 €
10	05B	Thiviers	3 387,09 €
11	07A	Montignacois	3 211,88 €
12	04C	Piégutain	2 556,85 €
13	03A	Double Ouest	2 322,60 €
14	07D	Terrassonnais	1 961,66 €
15	08D	Cypriote	1 707,06 €
16	08E	Villefranche	1 309,98 €
17	03B	Double Est	1 148,57 €
18	08A	Sarladais	997,37 €
19	02D	Forêt de Villamblard	854,98 €
20	06C	Excideuillais	844,83 €
21	01D	Monpazériens	678,78 €
22	06E	Coursacois	672,21 €
23	02C	Forêt de Liorac de Monclard	613,51 €
24	02B	Forêt de La Force	558,40 €
25	07C	Vernois	500,81 €
26	05C	Dronne	176,79 €
27	04D	Ribéracois	93,50 €
28	08B	Dommois	87,28 €
29	01A	Monbazillacois	0 €
30	02A	Forêt de Lonchat	0 €
31	04A	Verteillacois-Mareuillais	0 €
32	06B	Nailhacois	0 €



Montants expertisés et frais d'estimation en €



Montants expertisés et frais d'estimation en €



2025, ELLES SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER.

PRÉDATEURS

Carnets piégeurs

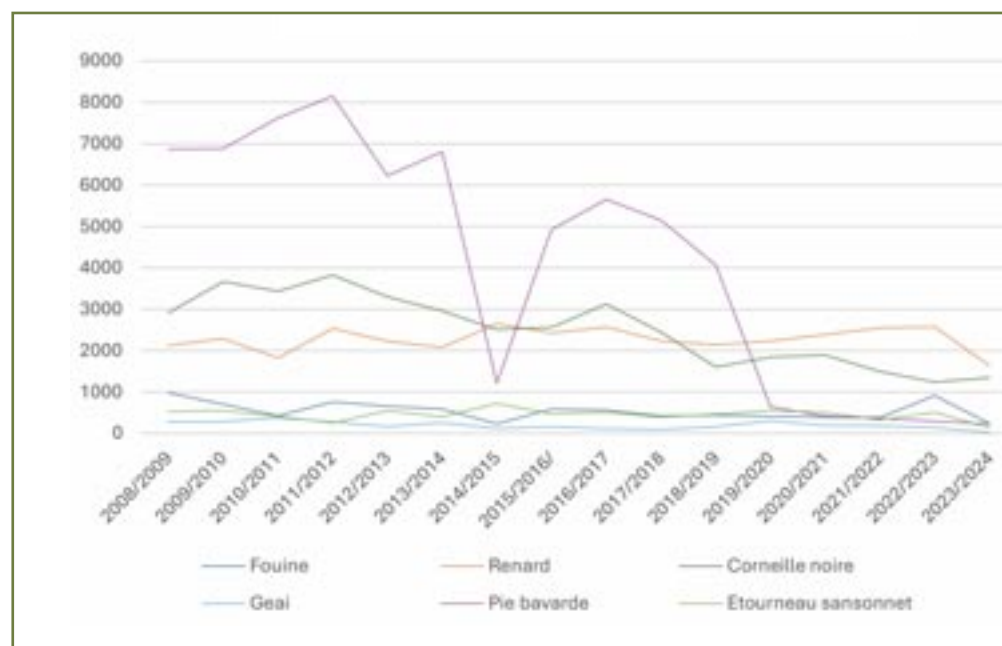
La synthèse suivante reprend les carnets piégeurs depuis la saison 2008/2009.

NOMBRE DE CARNETS ANALYSÉS PAR ANNÉE :

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Nombre de carnets	499	532	486	500	445	476

LES ESOD

PRISES DES PIÉGEURS DEPUIS 2008/2009



Sont encore ESOD pour la période 2023/2026 :
le renard et la corneille sur tout le département, la fouine sur certaines communes.



LES ESPÈCES INVASIVES

► **LE VISON D'AMÉRIQUE** : peu de captures identifiées (6) depuis 2008/2009.

► **LE RATON LAVEUR** : prises principalement sur les **pays 2 et 8**. Seuls 2 pays n'ont jamais recensé de capture (pays 4 et 6). **On dénombre au total 56 prises sur le département**. Les captures sont dispersées sur le département et totalement différentes d'une année sur l'autre.

► **LE RAT MUSQUÉ** : piégés dans tous les pays de chasse, avec le podium suivant : **pays 2** (520 prises), **pays 1** (487 prises), **pays 4** (395 prises). **Au total, 2 209 prises ont été réalisées sur le département.**

► **LE RAGONDIN** : sur les 5 dernières années, on compte en moyenne **1000 prises par an sur le pays 1**, **700 prises en moyenne sur le pays 4**, **657 prises en moyenne sur le pays 2**. Sur les autres pays, le nombre de prises moyen est inférieur à 480.

On note une baisse des prises depuis 2 ans (tous les pays de chasse sont concernés). **Au total, depuis 2008/2009, il y a eu 67 011 prises sur le département avec une moyenne de 4 200 prises par an.**

....PRÉDATEURS

FORMATION

La FDC 24 réalise chaque année une session de formation pour devenir Piégeur agréé.

Chaque année, la FDC 24 forme également des élèves du Bac Pro GMNF du lycée de Sigoulès dans le cadre de leur cursus scolaire.

Cette formation permet l'obtention d'un agrément préfectoral de piégeur, nécessaire pour intervenir en tant que piégeur.

■ LA FORMATION COMPORTE DEUX VOLETS : ■

- ▶ Un volet théorique sur 1 journée, sur la réglementation en vigueur et la faune sauvage (au siège social de la FDC 24 à Marsac-sur-l'Isle)
- ▶ Un volet pratique sur 1 journée, avec la manipulation de pièges (à l'Ecole Chasse Nature de St-Astier)

La formation est ouverte à toute personne âgée de plus de 16 ans.

■ COÛTS : ■

Contrat de service : **gratuit**

Adhérent simple ou candidat libre : **15 €**

Chèque de caution (**50 €**)

Depuis 2010, 1450 piégeurs ont été formés par la FDC 24.

NOMBRE DE PIÉGEURS FORMÉS

En 2019 → 103

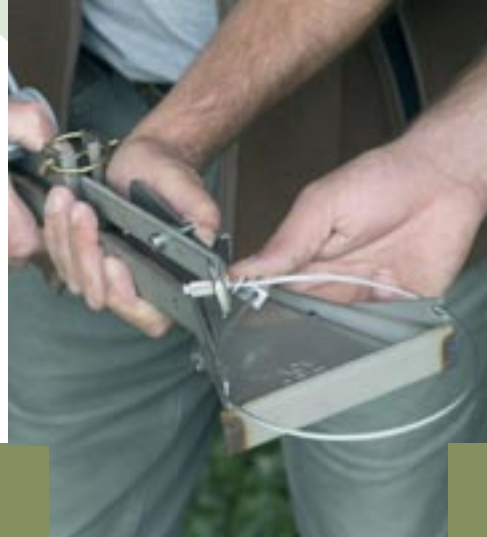
En 2020 → 63

En 2021 → 97

En 2022 → 37

En 2023 → 55

En 2024 → 67



ENQUÊTE PIE BAVARDE

La FDC 24 souhaite relancer l'enquête pie en 2025 afin de mettre à jour les données et évaluer l'évolution des populations, sur la même base qu'en 2018, avec le protocole suivant :

- ▶ Territoire divisé en carrés de 10x10 km
- ▶ Un observateur par carré
- ▶ 3 passages durant le printemps (le premier en mars pour repérer les nids, le second en avril-mai pour estimer le nombre de nids occupés, le nombre de couples nicheurs et d'individus non-nicheurs et le troisième en mai-juin pour estimer le nombre de jeunes à l'envol par couple nicheur).

Cette enquête est relancée grâce à un partenariat avec l'association des Gardes Particuliers.



Cette année marque le renouvellement de l'argumentaire en faveur du classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Cet argumentaire est basé sur les dégâts recensés et déclarés sur le site internet de la Chambre d'Agriculture et sur les prises réalisées par les piégeurs.

En 2023, nous avons perdu 3 espèces (la Pie bavarde, le Geai des chênes et l'Etourneau sansonnet). Aux vues des données collectées, le classement ESOD de la fouine pour la période 2026/2029 semble compromis. Nous avons besoin de vos retours et de votre mobilisation pour déclarer les dégâts de ces espèces et pour diffuser l'information.

Retrouvez le formulaire de déclaration en ligne en scannant le QRCode suivant :



FORMATION

Permis de Chasser

INSCRIPTION À LA FORMATION

Depuis l'année 2023,
l'inscription à l'examen
du permis de chasse se fait sur

permischasser.ofb.fr

Pour vous inscrire,
il vous faut une
adresse mail
et un numéro
de téléphone.

- 1) Vous complétez le dossier sur internet
- 2) Vous procédez au paiement de la formation (31 € pour un mineur et 46€ pour un majeur)
- 3) Vous signez le Cerfa prérempli par internet
- 4) Vous faites remplir et signer le certificat médical par votre médecin
- 5) Vous complétez et expédiez le dossier à la FDC 24

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de candidats	376	580	560	547	609	633 (prévision)
Taux de réussite	69 %	68 %	74 %	70 %	73 %	80 % (session de janvier)

Chaque année, le nombre d'inscrits à l'examen du permis de chasser augmente. Et les prévisions sont à la hausse pour l'année 2025 également ! C'est une bonne nouvelle, la chasse intéresse toujours et contrairement aux idées reçues, de nombreux dossiers sont déposés chaque année, générant une attente de plusieurs mois pour les candidats. La FDC 24 fait au mieux pour augmenter ses capacités de formation pour répondre aux demandes.

FORMATION

La formation se déroule, sur une journée, au parcours pratique de l'Ecole Chasse Nature de St Astier.

Elle permet l'acquisition de connaissances axées sur la sécurité principalement. Ses objectifs sont les suivants :

- ▶ Former les candidats à l'examen du permis de chasser
- ▶ Réaliser des mises en situation avec armes sur un parcours aménagé
- ▶ Connaître les consignes de sécurité liées à la manipulation des armes
- ▶ Découvrir les modalités de l'examen du permis de chasser

La majeure partie de la formation est basée sur la sécurité et la manipulation des armes. Le candidat s'entraîne le long d'un parcours pratique, identique à l'examen, pour se confronter à diverses situations de chasse : contrôle de l'environnement, franchissement d'obstacle, chasse en battue...

ATTENTION !

La partie théorique doit être travaillée en amont par le candidat. Lors de la journée de formation, la théorie est peu abordée et permet de répondre aux interrogations des candidats.

EXAMEN ET RÉSULTATS

L'examen est réalisé par des agents de l'Office Français de la Biodiversité. L'épreuve se déroule sur une demi-journée et comprend, comme pour la formation, une partie pratique, suivie de 10 questions théoriques dont une éliminatoire.

Le candidat est reçu à l'examen s'il a obtenu un minimum de 25 points sur les 31, et à condition de n'avoir commis aucune faute éliminatoire aux exercices pratiques et aux questions théoriques.



A l'issue de l'examen et s'il l'a réussi, le futur chasseur reçoit un **certificat provisoire valant permis de chasser valable 2 mois à compter de la date d'examen.**

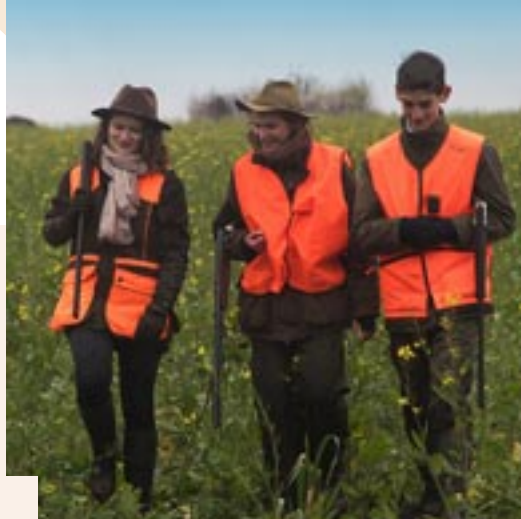
Ce certificat, accompagné d'une pièce d'identité, permet de valider le permis.
Le titre original est envoyé par voie postale ultérieurement.

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

La validation nationale est offerte au nouveau chasseur la première année, à condition que le chasseur soit résident en Dordogne et ait passé son permis en Dordogne.

Des offres existent également les 2 années suivantes pour les nouveaux chasseurs de moins de 30 ans, qui prennent une validation départementale :

- Remboursement sur la 2^{ème} validation départementale consécutive en Dordogne
- Remboursement sur la 3^{ème} validation départementale consécutive en Dordogne



	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Nombre de validations	17 318	17 133	1 666	16 156	15 522
Nombre de validations Nouveaux chasseurs	228	380	341	354	393

Formation sécurité décennale

La formation sécurité décennale est OBLIGATOIRE pour TOUS les chasseurs.

Il s'agit d'une réponse aux critiques de nos détracteurs et un moyen de limiter au maximum les accidents de chasse. Elle est issue de la Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 qui précise l'obligation de la mise en place d'une remise à niveau décennale des chasseurs, portant sur les règles élémentaires de sécurité selon le programme défini par la Fédération Nationale des Chasseurs.

La formation consiste en un rappel des gestes de sécurité élémentaire à adopter aussi bien en action qu'hors action de chasse, des situations d'accidents, des comportements à adopter lorsque l'on rencontre un usager de la nature non-chasseur, l'adaptation de l'arme au gibier chassé, etc.

- Gratuite et identique dans chaque FDC
- Possibilité de formation à distance ou en présentiel
- 4 modules :
 - Bilan des accidents de chasse
 - Reconstitution d'accidents réels et analyse des causes
 - Consignes de sécurité individuelle et éléments balistiques
 - Présentation de la FDC et règles de sécurité dans le département

Le suivi de la formation est contrôlé lors de la validation annuelle du permis de chasser.

Chaque chasseur doit suivre la formation tous les 10 ans. Ainsi, tous les chasseurs ayant eu leur permis de chasser avant 2020 doivent suivre la formation d'ici 2030.

Après cette date, et s'ils n'ont pas suivi la formation, la validation de leur permis de chasser sera impossible.

Des sessions de formation en présentiel sont proposées régulièrement aux chasseurs. Elles sont en priorité destinées aux chasseurs ne disposant pas d'un accès internet.

Vous pouvez vous inscrire à la formation (en présentiel ou distanciel) depuis votre Espace Adhérent, accessible depuis le site internet de la FDC 24 :

www.chasseurs24.com

■ BILAN AU 13 FÉVRIER 2025 : ■

	Nombre total de chasseurs formés	En distanciel	En présentiel
Bilan au 15/02/2024	5 303	4 574	729
Bilan au 13/02/2025	6 578 (+24 %)	4 980 (+8,9 %)	1 598 (+119 %)

6 578 chasseurs ont été formés depuis le lancement de la formation dont 4 980 en distanciel et 1 598 en présentiel.

1 867 chasseurs sont inscrits aux prochaines formations en présentiel et 1 220 chasseurs sont inscrits en distanciel.

COMMUNICATION

Nouveau logo

En 2024, la FDC 24 a décidé de changer d'image... et de logo !

Un peu de modernité et de fraîcheur avec de nouvelles couleurs !

De la rondeur pour représenter la convivialité, le cycle de la nature !

Ce visuel inédit remplace progressivement l'ancien logo sur les supports de communication.



Le site internet change de peau !

Dans la même optique et pour être plus facile d'utilisation, le site internet a connu une transformation en ce début d'année.

Parmi les changements les plus importants, la Bourse aux territoires change de nom pour s'appeler désormais « Annonces ». Le fonctionnement reste identique, vous pouvez consulter, poster et répondre à des annonces.

Les informations sont réparties en 3 grandes thématiques :

- « Mieux nous connaître » se réfère aux informations purement cynégétiques (réglementation par exemple) et à la FDC24
- « Nos actions » présente les missions de préservation de l'environnement
- « Actualités » qui vous permet de vous informer des dernières nouvelles
- « Permis de chasser » qui regroupe les informations utiles pour s'inscrire au permis, valider son permis...

En cas de difficulté, une barre de recherche vous permet d'effectuer une recherche par mot clef.

**Allez découvrir le nouveau site sur
www.chasseurs24.com !**

Agenda des manifestations

Cette année la FDC 24 est présente sur de nombreuses animations et manifestations grand public :

- Forum des métiers et de l'orientation : la FDC 24 est régulièrement sollicitée afin de présenter les métiers de la FDC 24. Cette année, la FDC était présente en février au lycée du Cluzeau à Sigoulès et au collège Anne Franck de Périgueux.
- J'aime la Nature Propre (voir détail à la page suivante)
- Séminaire palombe, le 5 avril 2025, 10 ans après le premier colloque palombe. Ce rendez-vous des paloumayres a permis de faire le point sur l'évolution des connaissances sur l'oiseau bleu.
- Le printemps de la Biodiversité : le 26 avril 2025 dans la Vallée des Beunes. En famille, partez à la découverte de ce site d'exception en vous immergeant dans le rôle d'explorateur de la nature !
- Renseignement et inscription au 05 53 51 70 70.**
- **Porte Ouverte à Château l'Eveque** : le 17 mai 2025 de 9h à 17h, venez découvrir le Domaine du Bucher, sa richesse, les projets de la FDC 24 pour rendre à ce lieu sa juste valeur. Evènement gratuit, réservé aux chasseurs du département.
- **Exposition canine de Boulazac** : les 14 et 15 juin 2025, à la Plaine de Lamoura. Venez nous y rencontrer !
- **Festival de la Pêche** : les 4 et 5 juillet 2025 au Château des Izards à Coulounieix-Chamiers. La FDC24 sera présente en tant que partenaire de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.
- **Fête de la chasse de Mialet** : le 2 août 2025, organisée par l'association de chasse de Mialet. La FDC 24 apportera son soutien et son simulateur de tir !
- **Soirées Brame** : le 25 septembre et 2 octobre, aux Eyzies. Réservation au 06 25 82 84 56
- **Rencontre St Hubert** : le 27 septembre à Bourdeilles
- **Journée départementale de la randonnée** : 5 octobre à Lalinde
- **Un dimanche à la chasse** : le 19 octobre (voir détail page suivante)

Education à la Nature

Tout au long de l'année, la FDC 24 mène des actions de sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes.

Environ 650 enfants, de tous niveaux scolaires, bénéficient ainsi d'animations pédagogiques leur permettant de découvrir la faune, la flore, les différents milieux naturels du département ainsi que le respect de l'environnement.

Ces animations, menées en partenariat avec les établissements scolaires et les collectivités, se déroulent aussi bien en classe que sur le terrain.

Elles permettent aux élèves de mieux comprendre et de développer un lien fort avec la nature qui les entoure.

Un dimanche à la chasse

L'opération "Un dimanche à la chasse", qui s'est déroulée le dimanche 20 octobre 2024, a permis à des non-chasseurs de découvrir la chasse sur le terrain. 20 territoires de chasse ont accueilli 88 participants.

Les participants ont pu découvrir plusieurs modes de chasse :

- ▶ La battue (chevreuil, sanglier et cerf)
- ▶ La chasse du renard aux chiens courants
- ▶ La chasse à l'arc au petit gibier
- ▶ La chasse devant soi (lièvre, bécasse, faisan)
- ▶ La palombière.

Une enquête de satisfaction menée après l'événement révèle que tous les participants se sont déclarés satisfaits.

Ils recommandent l'opération à 100 % pour découvrir la chasse et se disent prêts à approfondir leur découverte de cette activité. Certains ont même exprimé leur envie de passer le permis de chasser à la suite de cette journée.

Cet événement a ainsi permis de favoriser les échanges entre chasseurs et novices, tout en mettant en avant les valeurs de partage et de sécurité.

La prochaine édition est fixée au 19 octobre 2025.

Si vous souhaitez participer, contactez

Manon Tancrez

m.tancrez@chasseurs24.com.

06 25 82 84 56

Un Dimanche
à la Chasse

J'aime la Nature Propre

L'opération "J'aime la Nature Propre" s'est déroulée les 14 et 15 mars 2025. Organisée par la FDC 24, cette initiative mobilise tous les usagers de la nature et les scolaires pour une grande action de nettoyage dans le but de sensibiliser à la préservation des milieux naturels, de lutter contre les déchets sauvages et de mettre en avant l'engagement des chasseurs pour l'environnement.

Le 14 mars était consacré aux écoles. Plus de 120 enfants ont ainsi participé à la collecte des déchets sur Lalinde et Boulazac. **Le 15 mars, ouvert au grand public, a rassemblé 415 participants**

Cette année, les points de collecte étaient plus nombreux que l'an dernier et sur des sites fédéraux :

- ▶ L'étang Grolhier (Busserolles)
- ▶ La vallée des Beunes (Les Eyzies)
- ▶ Le Domaine du Bûcher (Château-l'Évêque)
- ▶ St Priest les Fougères
- ▶ St Martial d'Artenset
- ▶ Fraisse
- ▶ Veyrignac
- ▶ Grignols, Coursac, Manzac-sur-Vern, Jaure, St Séverin d'Estissac et Vallereuil

Partenaires de l'événement :

▶ SMD3, SMCTOM de Nontron, SICTOM du Périgord Noir, OFB, FNC, FRC NA, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, Association Les Mange Talus, Comité Départemental de la Randonnée 24, sociétés de chasse locales et mairies des communes concernées.)

Au total, 17 communes ont été prospectées pour un total de 117 km, permettant de collecter un peu plus de 8,5 tonnes de déchets.

Une vraie réussite !



ASSOCIATION SPÉCIALISÉE

Fédération départementale des gardes particuliers de la Dordogne (FDGP24)



La fédération départementale des gardes particuliers de Dordogne est une association indépendante régie sous la loi 1901, qui regroupe une partie des gardes particuliers de Dordogne (environ 100 adhérents à l'association pour 300 gardes particuliers répartis sur le département). Elle permet à ses membres d'avoir des informations pratiques sur leur activité. Elle accompagne également les stagiaires dans leurs démarches administratives et transmet de nombreuses informations utiles à leur fonction.

L'association collabore avec divers partenaires dont la FDC 24, le service départemental de l'OFB, la gendarmerie nationale pour tout ce qui est du ressort de la police de la nature.

Parmi les missions des gardes particuliers, on compte :

la surveillance de territoires de chasse, la participation aux actions de gestion cynégétique, la transmission d'informations aux chasseurs locaux et aux propriétaires, la destruction d'espèces nuisibles...

L'association des gardes intervient aussi dans les comptages de grand gibier et sur des missions de gestion des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et/ou des déséquilibres biologiques, notamment dans le cadre de la régulation de la Grenouille taureau sous l'égide du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.

Les gardes-chasse particuliers doivent suivre une formation leur permettant d'obtenir un agrément préfectoral à la fonction des différentes polices de la nature (chasse, pêche, bois et forêts). Grâce à lui, les gardes sont assermentés afin d'être en mesure de contrôler et relever les infractions des chasseurs.

FORMATION

La formation obligatoire pour devenir garde particulier est dispensée, une fois par an, au siège social de la FDC 24 à Marsac-sur-l'Isle, par la FDC 24 et l'association des gardes particuliers.

La formation est constituée de :

- ▶ module 1, tronc commun de droit général et pénal (module commun à toutes les spécificités) ;
- ▶ module 2, police de la chasse ;
- ▶ module 3, police de la pêche ;
- ▶ module 4, police forestière.

Pour obtenir l'arrêté d'aptitude technique délivré par la direction départementale des territoires (DDT), il faut obligatoirement suivre le module 1 et le module correspondant à chaque spécialité.



De plus, une fois par an, l'association dispense une formation de « remise à niveau » d'une journée destinée aux gardes en activité. Elle permet aux gardes particuliers d'échanger sur leurs expériences et leurs pratiques et de leur apporter des informations légales pour leur permettre d'exercer au mieux leur mission de surveillance de territoire.

Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter le président de l'association des gardes particuliers de la Dordogne,

M. Francis GAMBA au 06 08 97 42 58
ou à l'adresse mail suivante : francisgamba@orange.fr

SANITAIRE

Cette maladie touche les suidés (porc domestique et sangliers), mais d'autres mammifères peuvent contracter la maladie. Elle se caractérise par une infection du système nerveux central évoluant très rapidement vers la mort. Elle n'est pas dangereuse pour l'être humain. L'agent infectieux est le virus herpétique des suidés 1 (VHSu-1), détecté en 1902 par un vétérinaire hongrois Aladar Aujeszky.

Aujeszky ou pseudo-rage

SYMPTÔMES CHEZ LES SUIDÉS

Chez les porcs, les jeunes porcelets sont particulièrement sensibles à la maladie. La maladie s'exprime par des signes nerveux (trouble locomoteur), de la fièvre et vomissement. Chez les adultes, on peut observer de la toux, des écoulements nasaux et des truies gestantes atteintes avortent souvent. Il arrive souvent que l'infection soit inapparente chez les porcs touchés ou que l'infection reste latente chez les animaux survivants. Les facteurs de stress peuvent parfois la réactiver. Chez les sangliers, l'infection est majoritairement asymptomatique.

SYMPTÔMES CHEZ LES AUTRES ANIMAUX SENSIBLES

La maladie s'exprime souvent par des signes neurologiques, accompagnés par des démangeaisons localisées.

Ces cas sont presque toujours mortels en quelques jours.

Chez le chien, les signes cliniques les plus fréquemment signalés sont :

- ▶ Le grattage violent et important
- ▶ L'animal peut se mordre ou se gratter jusqu'au sang
- ▶ L'anorexie (refus de s'alimenter)
- ▶ Les vomissements et la salivation excessive
- ▶ Des troubles de la coordination, rigidité ou spasmes musculaires

CONTAMINATION

Chez les suidés, la contamination se produit par voie oro-nasale, par contact direct ou indirect au travers de nourriture ou d'objets contaminés, par la semence/sécrétion vaginale infectée ou également par voie aéroportée. Les chiens se contaminent par contact avec des sangliers infectés en mordant dedans, en léchant des sécrétions ou par ingestion de la viande de sanglier.

PRÉSENCE DE LA MALADIE

Depuis plusieurs années, la maladie est présente dans la population de sangliers et sur l'ensemble du territoire national. Plusieurs études ont montré que suivant les régions le taux de séropositif était de l'ordre en moyenne de 20 à 25% des animaux.

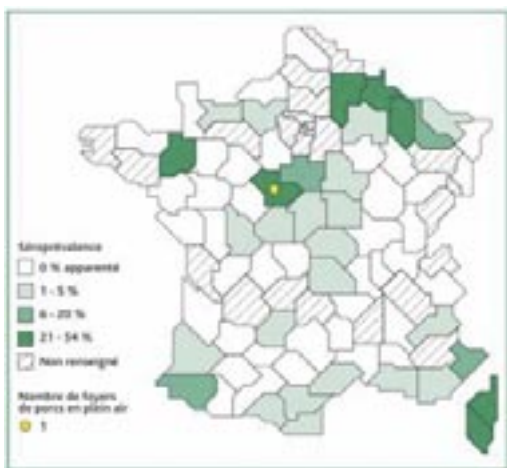


Figure 2: Séroprévalence de la maladie d'Aujeszky chez les sangliers de plus d'un an et présence d'un foyer domestique d'origine sauvage dans le Lot-et-Cher.



En 2011, pour notre département une étude avait déjà mis en évidence la présence de la maladie avec 4 sangliers positifs sur un échantillon de 109 sangliers analysés (voir carte) sans cas de chien contaminé.

Pour cette année 2024, 5 chiens et un élevage de sanglier ont été contaminés par la maladie sur le secteur sud du département.

LIMITATION DU RISQUE

Pour limiter les risques de réservoir de la maladie au sein des populations sauvages, la baisse drastique des populations de sangliers est primordiale.

Pour limiter la contamination des chiens, il faut :

- ▶ Limiter le contact du chien avec des sangliers ou des porcs ;
- ▶ Proscrire la viande de porc/sanglier crue de l'alimentation du chien ;
- ▶ Ne pas donner d'abats ou de viande d'origine douteuse ;
- ▶ Ne pas laisser l'animal mordre une carcasse de sanglier.



**Fédération Départementale
des Chasseurs de la Dordogne**

**5 Bld Henri Jacquement
Marsac sur l'Isle - BP 232
24052 PERIGUEUX CTC CEDEX 9**

contact@chasseurs24.com

05 53 35 85 00

www.chasseurs24.com

